

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	30
Date de la convocation		
31/03/2023		
Date d'affichage		
31/03/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 06 avril 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-041Bis-CC

Objet : CHATEAU – Décision Modificative n° 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-041Bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2023
Affiché 13/04/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2023-041Bis-CC

Objet : CHATEAU – Décision Modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° 2023-024-CC du Conseil Communautaire du 2 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du Budget Château de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il convient d'effectuer un versement au service de l'Etat, à l'arrondi, du prélèvement à la source des agents,

Considérant que la fongibilité entre chapitres ne peut s'appliquer – nomenclature M4,

Considérant qu'aucune somme n'a été prévue lors de la préparation budgétaire au chapitre 65,

Monsieur le Président propose de délibérer sur la Décision Modificative suivante :

- D'effectuer un versement De l'article 6411 (chapitre 12) à l'article 658 (chapitre 65) d'un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser 50 € de l'article 6411 à l'article 658
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023

